

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

1. La présente demande émane du réseau :

- (1) Communauté française
- (1) Provincial et communal
- (1) Libre confessionnel
- (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : (2) R. Demeerd Date et signature (2) : 16-5-96

2. Intitulé de l'unité de formation : (2)

Sensibilisation au développement durable - 1

CODE (3) 941002 U35 F1

- 3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de 1 page(s) (2)
- 4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de 1 page(s) (2)
- 5. Classement de l'unité de formation :

- (1) Enseignement secondaire de :
  - du degré :  (1) transition  (1) inférieur  (1) qualification  (1) supérieur
- (1) Enseignement supérieur de type court  (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement	(1)	Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	<input type="radio"/>	Technique	<input type="radio"/>
Economique	<input type="radio"/>	Economique	<input type="radio"/>
Paramédical	<input type="radio"/>	Paramédical	<input type="radio"/>
Social	<input checked="" type="radio"/>	Social	<input checked="" type="radio"/>
Pédagogique	<input type="radio"/>	Pédagogique	<input type="radio"/>
Agricole	<input type="radio"/>	Agricole	<input type="radio"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur : 30-4-96

Signature du Président du Conseil supérieur :

- 6. Caractère occupationnel :  (1) oui  (1) non
- 7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 3 de 1 page(s) (2)
- 8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° 4 de 2 page(s) (2)
- 9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de 1 page(s) (2)
- 10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de 1 page(s) (2)

(1) Cocher la mention utile  
 (2) A compléter  
 (3) Réserve à l'Administration



## ANNEXE 1

### Finalités de l'unité de formation

#### 1.- Finalités générales

Comme le précise l'article 7 du décret du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, les finalités principales de celui-ci sont, notamment, de :

- \* concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- \* répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels;

#### 2.- Finalités particulières

Les finalités particulières de l'unité de formation visent un objectif : l'étudiant sera capable de s'ouvrir une voie d'évolution personnelle en s'enrichissant de modèles et de réflexions.

Cet objectif se concrétisera selon trois aspects.

Le premier concerne l'acquisition de savoirs de type théorique concernant la communication pour permettre ultérieurement l'acquisition de savoir-faire et de savoir-être dans ce domaine.

Le deuxième aspect vise l'acquisition de premiers savoirs en vue d'une meilleure connaissance de soi et, consécutivement de l'autre, pour être conscient de ses propres limites.

Le troisième vise l'acquisition de savoir-faire concernant la gestion et la maîtrise de l'information, particulièrement en ce qui concerne celles touchant le travail et l'entreprise en général.

## ANNEXE 2

### 1.- Capacités préalables requises

Le candidat devra montrer sa capacité d'analyser et de synthétiser de façon objective un texte de plusieurs pages, extrait de la littérature scientifique ou de la presse spécialisée en sciences humaines.

Pour ce faire, il montrera qu'il peut

- \* dégager les idées, principes ou concepts successifs qui sont développés, la logique de leur succession et les traduire dans une autre formulation;

- \* respecter les idées, principes et concepts des auteurs;

- \* distinguer ces idées, principes et concepts de ceux qu'il aurait éventuellement sur la question;

- \* ordonner ces idées, principes et concepts dans une synthèse aboutissant à un conclusion;

- \* émettre, le cas échéant, un avis personnel en argumentant sa position avec un référent objectif.

Il exprimera cette capacité dans un texte écrit et au cours d'un exposé oral par lesquels il montrera l'exactitude, la précision, la richesse et la subtilité de son vocabulaire et la correction de ses modes d'expression.

### 2.- Titre(s) pouvant en tenir lieu

La possession d'un titre délivré par l'enseignement supérieur de plein exercice ou de promotion sociale ou une expérience professionnelle d'au moins deux années et/ou une expérience pédagogique dans l'enseignement supérieur couvrant au moins deux années peuvent en tenir lieu.

## ANNEXE 3

### **Constitution de groupes ou regroupements**

Aucune recommandation particulière.

## ANNEXE 4

### Programme des cours

#### 8.1.- En Relativité en communication, l'étudiant sera capable

\* d'analyser et de commenter par un apport personnel les concepts développés dans le thème de la réflexion de Paul Watzlawick : *"de toutes les illusions, la plus périlleuse consiste à penser qu'il n'existe qu'une seule réalité. En fait, ce qui existe, ce sont différentes versions de la réalité, dont certaines peuvent être contradictoires, et qui sont toutes l'effet de la communication ..."*

\* d'établir d'une manière générale la relativité de la communication, notamment au sein d'une entreprise,

\* de mettre en exergue de façon concrète les éléments de relativité dans sa propre communication en milieu professionnel,

par exemple, à partir des contenus notionnels et pratiques suivants

\* les concepts de base : nom, concept, théorie, modèle,

\* la démarche d'intelligibilité par l'exploitation de la thèse de Milgram,

\* la démarche de légitimation,

\* la construction d'un cadre de référence sur un fait pratique de société reposant sur les interactions "Modèles-Personnes-Ideologie-Répression".

#### 8.2.- En Introduction à la connaissance de soi, l'étudiant sera capable

\* d'appliquer à un exemple le concept général et la genèse d'"unité fonctionnelle de la personnalité" dégagé par une démarche psychométrique,

\* mettre en évidence de façon concrète quelques unités fonctionnelles de sa personnalité,

\* de dégager celle(s) qui serai(en)t dominante(s),

par exemple, à partir des contenus notionnels et pratiques suivants

\* l'analyse théorique

- des origines du comportement.

- des antécédents déterminants.

- des déterminants conséquents,

- du contrôle cognitif et des déterminismes réciproques.

\* l'analyse et l'exploitation pratique

- d'une démarche psychométrique.

- des études de cas.

- des exercices d'utilisation de test. d'échelles d'attitudes. ...

### 8.3.- En Gestion de l'information, l'étudiant sera capable

- \* de décrire et d'utiliser certains concepts fonctionnels de la logique épistémologique,
- \* de rechercher l'information et de lui appliquer les concepts de cette logique,
- \* d'exploiter ces concepts sur du matériel informationnel reçu dans le cadre d'une entreprise,
- \* d'utiliser des méthodes pratiques pour la gestion de l'information en milieu de travail,

par exemple, à partir du contenu notionnel et pratique repris au programme

- \* le développement de concepts de la logique épistémologique :
  - les propositions universelles et particulières
  - l'induction
  - la déduction
  - les connecteurs logiques dont la négation et la double négation
  - la logique à deux valeurs
  - la logique polymodale,
- \* l'exploitation de ces données dans des exercices pratiques tirés de la gestion de l'information en entreprise,
- \* l'analyse de méthodes pratiques applicables à la gestion de l'information en entreprise :
  - la technique du "plus, moins, intéressant"
  - la technique des quatre "d" : "do, do after, delegate, dump"
  - la réflexion a posteriori
  - l'exploitation des schémas heuristiques.

## ANNEXE 5

### Capacités terminales

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant prouvera qu'il est capable

- \* de décrire le concept de "relativité de la communication",
- \* d'illustrer le concept "d'unité fonctionnelle de la personnalité",
- \* de maîtriser quelques concepts de la logique épistémologique.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte de la capacité de l'étudiant

- \* d'illustrer les objectifs qui précèdent dans des cas concrets,
- \* d'intégrer les concepts développés dans son cadre professionnel,
- \* de les développer de façon pratique,
- \* de démontrer et de détailler son argumentation,
- \* d'enrichir sa réflexion d'illustrations adéquates issues du programme ou de sa recherche personnelle,
- \* de tenir un raisonnement logique, rigoureux et précis dans un langage explicite et précis,
- \* de distinguer les apports de la science de ses avis et opinions personnels.

## ANNEXE 6

### Chargés de cours

Les chargés de cours seront des experts.

Les experts sont des personnes qui, par leur compétence et leur pratique professionnelle sont à même d'apporter aux étudiants un savoir et un savoir-faire particulier dans le domaine concerné.